



Conseil d'administration

355^e session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 24 novembre 2025

Original: anglais

Quinzième question à l'ordre du jour

Rapport du Conseil du Centre international de formation de l'OIT

Rapport de la 89^e session du Conseil (12-13 novembre 2025)

► Table des matières

	Page
Remarques introductives	3
Adoption de l'ordre du jour	4
Rapport intérimaire d'exécution pour 2024 et Rapport d'avancement pour 2025	4
Plan stratégique du Centre pour la période 2026-2029 et Propositions de programme et de budget pour 2026-27	8
Évaluation externe des activités de formation du Programme «Protection sociale, gouvernance et tripartisme»	16
Rapport de la réunion du bureau du Conseil (mai 2025)	18
États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2024	18
Plan de l'audit pour 2025	19
Rapport du chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024.....	19

Suivi des recommandations du chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2024	20
Questions de personnel	20
Questions administratives	22
Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs	22
Date et lieu de la prochaine session	23
Annexe: Déclaration de la représentante du Comité du Syndicat du personnel au Conseil du Centre de formation de l'OIT	25

1. La 89^e session du Conseil du Centre international de formation de l'OIT (ci-après «le Centre de Turin» ou «le Centre») s'est tenue à Turin les 12 et 13 novembre 2025.
2. Le compte rendu des débats est soumis à la 355^e session (novembre 2025) du Conseil d'administration.
3. **Le président, M. Gilbert F. Houngbo**, Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

► Remarques introductives

4. **Le président** donne la parole au représentant du gouvernement de l'Italie, à l'adjointe au maire de la ville de Turin et aux représentants de la Région Piémont et de l'Unione industriali di Torino.
5. **Le représentant du gouvernement de l'Italie, M. Vignali**, renouvelle ses sincères remerciements à la direction pour l'excellent programme d'activités organisé en l'honneur du 60^e anniversaire du Centre. Pour l'Italie, la présence des plus hautes autorités institutionnelles – notamment celle du Président de la République italienne lors de l'ouverture de l'année académique de la Turin School of Development le 16 mai 2025 – a été un moment particulièrement émouvant, soulignant toute l'importance de cet anniversaire. Le programme d'activités a célébré, dans une atmosphère festive, la collaboration fructueuse entre le Centre et le pays hôte, un rôle que l'Italie est profondément fière d'assumer depuis plus d'un demi-siècle. Les résultats ont été extrêmement positifs, notamment grâce au soutien déterminant de la Région Piémont et de la ville de Turin. Leur vision internationale de longue date, enrichie par les contributions d'universités prestigieuses, d'entreprises et de la société civile, crée un environnement particulièrement favorable au pôle d'excellence de Turin dédié à la justice sociale et au travail décent. L'orateur réitère l'appui du pays hôte aux réformes du système des Nations Unies en faveur d'un système multilatéral plus moderne, plus efficace et plus durable.
6. **La représentante de la ville de Turin, M^{me} Favaro**, rappelle que l'OIT et Turin ont forgé au fil des ans un partenariat solide fondé sur des valeurs communes: la justice sociale, la dignité et le travail décent pour tous. Pour la ville, la collaboration avec le Centre est un élément central de son identité internationale, faisant de Turin un pôle mondial de formation, de dialogue et de coopération. Ce rôle pionnier est souligné par le fait que Turin a été la première ville à avoir rejoint la Coalition pour la justice sociale de l'OIT, qui réunit divers acteurs afin de promouvoir l'équité dans le monde du travail.
7. **Le représentant de la Région Piémont, M. Tronzano**, voit le campus comme un carrefour mondial favorisant le dialogue, l'apprentissage et la création de liens entre les cultures, les institutions et les travailleurs. Depuis 2009, la Région Piémont soutient le Centre par le biais de la loi régionale n° 13, garantissant que son expertise bénéficie aux citoyens, aux travailleurs et aux entreprises locales. Face aux défis liés aux mutations à l'œuvre, la Région Piémont place la formation, l'actualisation des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie au cœur de ses priorités, le campus servant de passerelle entre la communauté locale et les connaissances internationales. La Région Piémont entretient activement ce partenariat, en promouvant l'emploi des jeunes, l'égalité des genres et le développement de compétences vertes, et démontre ainsi que le dialogue et la coopération peuvent permettre de surmonter des défis mondiaux et de bâtir un avenir commun et durable.

8. **Le représentant de l'Unione industriali di Torino, M. Sinis**, affirme que la présence de l'OIT à Turin constitue un atout stratégique pour son organisation, car elle offre une expertise, des ressources et des possibilités de coopération économique à l'échelle mondiale alors que Turin est en pleine transformation économique, passant d'un modèle axé sur l'industrie automobile à un modèle diversifié qui met l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée.
9. **Le président** remercie le gouvernement de l'Italie pour son engagement politique en faveur du Centre et l'appui financier qu'il lui fournit, entre autres aux fins des travaux de rénovation.
10. Le président remercie également les autorités italiennes locales de coopérer avec le Centre.
11. Le président prononce ensuite quelques mots d'introduction sur la situation actuelle du Centre et sur ses perspectives pour les prochaines années. Il remercie le Conseil pour son engagement constant au cours des soixante années d'existence du Centre et réaffirme l'importance qu'il attache à ce que le Centre continue de jouer un rôle essentiel au service de l'apprentissage et du développement des capacités des mandants tripartites de l'OIT. Ce rôle est largement évoqué dans les Propositions de programme et de budget pour 2026-27 ainsi que dans le Plan stratégique pour 2026-2029 adoptés plus tôt cette année.
12. En ce qui concerne les activités du Centre, le président note avec satisfaction que, durant la période biennale 2024-25, le Centre a su maintenir le cap pour atteindre ses objectifs, malgré un contexte multilatéral difficile, et est demeuré un pôle d'excellence pour le renforcement des capacités des mandants de l'OIT ainsi que d'autres organisations des Nations Unies dans les domaines de la justice sociale et du travail décent.

► Adoption de l'ordre du jour

13. **Le président** propose d'adopter l'ordre du jour ¹.
14. **Le Conseil adopte l'ordre du jour.**

► Rapport intérimaire d'exécution pour 2024 et Rapport d'avancement pour 2025

15. **Le directeur du Centre, M. Perrin**, présente brièvement les documents ².
16. En ce qui concerne le Rapport intérimaire d'exécution pour 2024, il souligne que la position du Centre est solide, grâce à son modèle opérationnel, à l'appui des mandants ainsi qu'au professionnalisme et au dévouement de son personnel. La stratégie de stabilisation mise en place après la pandémie de COVID-19 a continué de donner des résultats très positifs dans les trois dimensions interdépendantes de la performance. Le directeur du Centre met également en avant le renforcement du positionnement du Centre en tant que pôle mondial pour les services de formation et de renforcement des capacités en faveur de la justice sociale et du travail décent; le rôle que joue le Centre dans la coordination des activités de l'OIT liées à l'innovation; et la modernisation de ses infrastructures numériques et physiques. Il mentionne aussi les efforts

¹ CC 89.

² CC 89/1/1 et CC 89/1/2.

déployés en matière de diversité géographique, d'éthique et de politique de tolérance zéro; la mise en œuvre d'un nouveau système interne de gestion de la performance; et l'adoption d'une convention collective avec le Comité du Syndicat du personnel à la fin de 2024.

17. En ce qui concerne les progrès réalisés en 2025, le directeur affirme que, malgré les défis auxquels est confronté le système multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies, le Centre est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour la période biennale.
18. **La vice-présidente travailleuse, M^{me} Moore**, salue le professionnalisme et l'engagement des équipes qui ont permis au Centre de maintenir sa stabilité et de rester tourné vers l'avenir, dans un contexte de pressions financières et de turbulences mondiales. Elle souligne que le Centre continue de produire d'excellents résultats, sur le plan tant technique que financier, et exprime sa reconnaissance envers la direction pour les efforts qu'elle a consacrés au maintien de l'équilibre budgétaire, à la diversification des sources de financement et à la promotion de l'innovation, de l'inclusion numérique et de l'égalité des genres. Elle rappelle néanmoins que la performance financière doit rester alignée sur le but qui sous-tend le mandat du Centre et ne devrait pas prendre le pas sur sa mission de justice sociale.
19. La vice-présidente travailleuse salue la portée remarquable des activités menées durant la période biennale 2024-25 et les progrès continus réalisés par le Centre en matière d'intégration de l'égalité des genres et de la diversité. Elle note également les nombreuses réformes internes et mesures d'efficience qui ont été mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la gestion de la performance, la numérisation et la rénovation du campus. Cependant, le groupe des travailleurs ayant examiné les résultats au-delà des chiffres pour s'assurer qu'ils demeurent conformes à la mission de l'OIT, à savoir faire progresser la justice sociale par le tripartisme, l'oratrice regrette qu'un déséquilibre persiste, les principaux mandants de l'OIT, et plus particulièrement les travailleurs, continuant d'être globalement sous-représentés parmi les bénéficiaires des services du Centre. En conséquence, le groupe des travailleurs réitère sa demande en faveur de rapports transparents et ventilés sur la participation des mandants, l'objectif étant d'atteindre un taux de participation des principaux mandants d'au moins 30 pour cent – y compris une hausse mesurable de la participation des travailleurs – d'ici à la prochaine période biennale. L'oratrice souligne que les frais d'inscription devraient être réduits de moitié pour encourager la participation des travailleurs et la rendre plus abordable, en particulier pour les travailleurs et les dirigeants syndicaux dont les revenus sont faibles.
20. En ce qui concerne la performance financière et la mobilisation de ressources, M^{me} Moore félicite le Centre d'avoir su maintenir un budget équilibré malgré l'incertitude, tout en diversifiant ses sources de financement, notamment grâce à de nouveaux partenariats avec des banques multilatérales. Elle se réjouit de l'allocation exceptionnelle versée au Fonds de financement des bourses, mais appelle le Centre à institutionnaliser des allocations régulières afin de garantir un accès durable aux travailleurs et aux dirigeants syndicaux dont les revenus sont faibles, en particulier dans les pays en développement. Elle souligne que l'excédent ne devrait pas simplement servir à accroître les réserves, mais devrait être réinvesti dans des programmes de bourses d'études et de recherche et dans des mesures d'appui à la formation des travailleurs, notamment la révision des frais d'inscription en vue de rendre la participation plus abordable.
21. La représentante du groupe des travailleurs se félicite de l'évaluation externe des activités de formation du Programme des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et de la réponse apportée par la direction. L'évaluation a confirmé que le programme ACTRAV est non seulement très pertinent et efficace, mais aussi conforme à l'Agenda du travail décent de l'OIT. L'oratrice insiste sur le fait que les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation ne doivent pas rester sans suite, notamment celles concernant l'élaboration d'une théorie du changement

et le soutien à apporter à ACTRAV aux fins de la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation en vue de développer l'offre de services. Par ailleurs, le développement de l'apprentissage à distance ne doit en aucun cas se faire au détriment de la qualité de la formation, et le Centre devrait fournir les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires à cette fin. Si les outils numériques facilitent la formation, les cours en présentiel demeurent irremplaçables pour le groupe des travailleurs. Il serait aussi souhaitable que des mécanismes soient mis en place pour renforcer la collaboration des différentes unités avec ACTRAV.

22. En ce qui concerne la gouvernance, la vice-présidente travailleuse salue l'excellent bilan du Centre en la matière ainsi que son audit sans réserve, mais rappelle au Conseil que le tripartisme doit se refléter non seulement dans les structures de gouvernance, mais aussi dans l'allocation des ressources et la définition des priorités.
23. Pour conclure, la vice-présidente travailleuse demande au Centre de: réaffirmer son mandat tripartite en fixant des objectifs mesurables concernant la participation des principaux mandants, et plus particulièrement des travailleurs; réinvestir les excédents financiers dans des bourses d'études et de recherches, et dans les programmes de formation pour les travailleurs; mettre en œuvre sans délai les mesures de suivi promises en réponse à l'évaluation des activités d'ACTRAV; et préserver l'autonomie ainsi que le modèle d'apprentissage d'ACTRAV, en le reconnaissant comme un pôle d'excellence au sein du Centre de Turin. L'oratrice souligne que le Centre doit être guidé par l'objectif qu'il sert plutôt que par la recherche du profit, et demeurer un sanctuaire pour le dialogue social et l'inclusion alors même que l'espace civique se réduit de plus en plus à travers le monde. Le groupe des travailleurs réitère sa préoccupation face au décalage croissant entre les impératifs financiers et la mission de justice sociale de l'OIT, et appelle de ses vœux un leadership renouvelé qui soit à la fois stratégique et moral. Le groupe des travailleurs reste disposé à contribuer aux efforts visant à conforter le Centre dans sa fonction de centre mondial d'apprentissage par et pour les acteurs du monde du travail, au service de la justice sociale.
24. **La vice-présidente employeuse, M^{me} Mugo**, dit que son groupe est reconnaissant pour la présentation des rapports à l'examen, qui montrent que le Centre continue d'obtenir d'excellents résultats dans les trois dimensions de la performance, et félicite le personnel du Centre de Turin, qui n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à de tels résultats malgré les turbulences qui touchent le système multilatéral.
25. Le groupe des employeurs salue la clarté du Rapport intérimaire d'exécution pour 2024 et se félicite en particulier de la diversification du portefeuille de services, qui a maintenu la place centrale de la formation tout en développant les services de conseil stratégique et les outils numériques. Il apprécie également les progrès accomplis dans le recrutement de ressortissants de pays sous-représentés aux postes relevant aussi bien du budget ordinaire que du budget variable.
26. En ce qui concerne la portée des activités du Centre, l'oratrice estime que ce dernier n'est pas en bonne voie d'atteindre la cible de 15 000 participants aux activités en présentiel et qu'il conviendrait de définir des cibles plus réalistes dans le cadre des prochains cycles du programme et budget. Le groupe des employeurs souligne que la qualité importe davantage que la quantité et estime que le Centre devrait privilégier non pas les chiffres bruts, mais l'utilité des résultats d'apprentissage et des changements institutionnels. La participation des employeurs a été particulièrement forte en 2024, mais le groupe reste préoccupé par la baisse globale de la participation des principaux mandants. Dans le cadre des activités facilitées par un tuteur, des activités mixtes et des activités en présentiel, il convient de prioriser l'accès des principaux mandants, conformément au mandat du Centre.

27. Sur le plan financier, la vice-présidente employeuse demande au Centre d'accroître la transparence de l'utilisation de fonds captifs, s'agissant en particulier de la mesure dans laquelle ces fonds financent la participation d'acteurs qui ne sont pas des mandants. Elle salue en revanche la gestion financière saine et la bonne performance globale du Centre, un excédent appréciable ayant été enregistré en 2024 et l'équilibre budgétaire étant prévu pour 2025.
28. Évoquant la gouvernance, l'oratrice compte que les gains d'efficacité relatifs aux services institutionnels permettraient de rationaliser le fonctionnement du Centre et d'effectuer de nouveaux investissements dans les programmes de formation.
29. Au sujet des éléments stratégiques transversaux, la vice-présidente employeuse regrette que les cours ouverts n'aient pas suffisamment intégré les trois dimensions essentielles du mandat du Centre, à savoir les normes internationales du travail, le tripartisme et le genre. Les derniers résultats des sous-indicateurs correspondants sont nettement inférieurs aux attentes. Il serait indiqué d'adopter et de mettre en œuvre des mesures pour renforcer ces aspects, éventuellement en favorisant une plus grande participation des principaux mandants aux cours ouverts et en veillant à une meilleure prise en compte, dans certains programmes, des points de vue du Programme sur les normes internationales du travail, les droits au travail et l'égalité des genres, du Bureau des activités pour les employeur (ACT/EMP) et d'ACTRAV.
30. **La vice-présidente employeuse, M^{me} Bobko**, félicite le Centre pour son rapport intermédiaire solide et très éloquent, qui fait clairement ressortir que l'année écoulée a été marquée par des réalisations importantes et par une croissance stratégique. Les résultats présentés témoignent sans ambiguïté de la résilience du Centre, de sa capacité d'innovation et de sa détermination à remplir son mandat principal. L'augmentation remarquable du nombre d'inscriptions directes témoigne sans conteste de la forte demande que suscitent les services proposés par le Centre et de la pertinence qu'ils revêtent. L'oratrice prend acte avec satisfaction de l'équilibre entre la reprise des activités en présentiel et l'expansion de la communauté d'apprenants en ligne, qui se poursuit.
31. Le groupe gouvernemental se félicite de l'excédent budgétaire qui a été enregistré. Grâce à sa gestion financière responsable, assurée malgré l'instabilité de l'environnement mondial, le Centre a pu réinvestir dans son avenir, constituer des réserves nécessaires et continuer d'apporter un appui indispensable à la participation des mandants. La ventilation détaillée des recettes et des dépenses garantit la transparence voulue pour que le Conseil puisse avoir confiance dans la bonne exécution du mandat du Centre.
32. En conclusion, l'oratrice dit que le groupe des employeurs est satisfait de l'orientation et de la performance du Centre, qui sont présentées dans les rapports à l'examen.
33. **Le directeur du Centre** répond aux observations des groupes. Il confirme que le Centre redoublera d'efforts pour accroître la participation des mandants principaux et souscrit au principe selon lequel il convient de définir des cibles spécifiques. Les cibles fixées pour le cycle du programme et du budget qui touche à sa fin sont en effet ambitieuses, alors que le climat économique actuel est défavorable. Au sujet de l'excédent, le directeur fait remarquer que la situation était inhabituelle pendant les premières années après la pandémie, et que la reprise des activités en présentiel a entraîné une nette diminution de l'excédent disponible. Les excédents resteront sans doute d'être faibles à l'avenir, mais le Centre continuera de réinvestir tout excédent dans le maintien de sa capacité de servir les mandants ainsi que dans le soutien direct.

34. **Le directeur de la formation, M. Klemmer**, répond à la remarque selon laquelle la participation des principaux mandants, tout particulièrement des travailleurs, n'aurait pas suivi le rythme de l'accroissement de la portée globale des activités du Centre. Il distingue clairement les chiffres relatifs des chiffres absolus. En chiffres absolus, le nombre de participants aux activités d'ACTRAV a plus que triplé depuis 2014, alors que la participation à l'ensemble des activités a plus que quadruplé sur la même période. La proportion entre le premier nombre et le second a donc diminué, mais les résultats sont positifs.
35. Au sujet de la théorie du changement, l'orateur souligne que les conclusions de l'évaluation de 2024 et les observations reçues dans le cadre des consultations sur le prochain programme et budget ont été prises en compte dans les résultats révisés.
36. Concernant les moyens d'accroître la participation des principaux mandants de l'OIT, le directeur de la formation affirme qu'il importe de tenir compte du canal de service dont il s'agit. Ainsi, la capacité de développer la portée des activités est plus grande dans le cas de l'apprentissage en ligne facilité par un tuteur que dans le cas des formations dispensées en présentiel, sur le campus ou sur le terrain.
37. En ce qui concerne les cibles, l'orateur rappelle que la question pourra être discutée au titre du point 2 de l'ordre du jour.
38. **La directrice adjointe du Centre, M^{me} Babos**, souligne les bons résultats obtenus sur le plan de la diversité géographique, tout en précisant qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'égalité des genres. Elle salue également l'action résolue menée par le Centre pour rationaliser les flux de travail et les services, rappelant cependant qu'il faut investir dans la transformation des services institutionnels, dont le modèle n'a pas évolué malgré la transformation du portefeuille de services. Seize postes ont certes été réaffectés, pendant la pandémie, des services institutionnels aux départements chargés de la formation, mais le travail est devenu plus complexe depuis, le volume d'activités ayant augmenté de 50 pour cent par rapport aux chiffres enregistrés avant la pandémie. Il est donc nécessaire d'organiser soigneusement les objectifs de transformation numérique en établissant l'ordre des priorités.
39. **Le Conseil prend note de ces documents.**

► Plan stratégique du Centre pour la période 2026-2029 et Propositions de programme et de budget pour 2026-27

40. **Le directeur du Centre** présente les deux documents à l'examen ³, dont il met en évidence les points principaux. Ces documents sont le fruit d'un large processus de consultation, auquel ont participé le Conseil, par l'intermédiaire des vice-présidents, le personnel du Centre, le Syndicat du personnel, ACTRAV et ACT/EMP, ainsi que tous les départements et services du BIT, y compris les bureaux régionaux. Les propositions qui y sont formulées visent à représenter au mieux les positions des différentes parties prenantes et de trouver un juste équilibre entre elles.
41. Ces propositions s'inspirent largement des documents relatifs au programme de l'OIT pour la même période, qui avaient été adoptés quelques mois auparavant. À l'instar de l'OIT, le Centre a défini, dans son Plan stratégique pour la période 2026-2029, une vision pour l'avenir: il se

³ CC 89/2/1 et CC 89/2/2.

positionne comme un centre mondial de formation et de renforcement des capacités qui promeut la justice sociale grâce au travail décent et dont l'action appuie avant tout les mandants tripartites de l'Organisation, mais également d'autres partenaires de développement. Cette ambition prend appui sur les quatre priorités thématiques du Plan stratégique de l'OIT pour 2026-2029: une gouvernance du travail inclusive et efficace; le plein emploi productif et des entreprises durables au service du travail décent; l'égalité et la protection au travail; des politiques cohérentes à l'appui de transitions justes.

42. De même, les Propositions de programme et de budget pour 2026-27 s'inspirent grandement des huit résultats stratégiques et des trois résultats facilitateurs de l'OIT. Au cours de cet exercice, le Centre continuera d'articuler ses services de formation et de renforcement des capacités autour de trois domaines: services destinés aux personnes, services destinés aux institutions et services systémiques. Dans la mesure du possible, ces activités de formation et de renforcement des capacités seront mises en œuvre dans le cadre d'initiatives transversales de l'OIT, afin d'assurer la cohérence entre les politiques du Centre et celles de l'Organisation.
43. Le directeur du Centre dit que, compte tenu de l'imprévisibilité de l'environnement opérationnel et sans oublier l'élément essentiel de son mandat, à savoir le soutien aux mandants tripartites de l'OIT, le Centre s'emploiera, au cours de l'exercice 2026-27: à approfondir la transformation numérique en cours en mettant les nouvelles technologies au service de l'apprentissage, mais également en poursuivant la numérisation de ses processus internes, tout en garantissant l'inclusion numérique et en veillant à ne laisser personne de côté; tirer parti de ses compétences internes grâce à des partenariats étroits avec l'OIT, bien entendu, mais aussi avec d'autres entités des Nations Unies et du système multilatéral, des institutions universitaires et des organismes de formation, ainsi que d'autres parties prenantes tels que des fondations et des acteurs du secteur privé; et continuer de suivre une approche financière prudente, tout en développant ses activités grâce à l'innovation et à la collaboration.
44. La situation actuelle du Centre est certes solide, mais elle reste fragile dans l'absolu et pourrait se détériorer très rapidement en raison du modèle budgétaire et opérationnel propre au Centre. À cet égard, il assure au Conseil que la direction du Centre suit de près la situation budgétaire et programmatique, aussi bien au niveau du système multilatéral dans son ensemble qu'à l'OIT, dont le Centre fait partie intégrante et avec laquelle il mène des activités conjointes qui représentent environ 55 pour cent de son portefeuille d'activités.
45. Pour conclure, le directeur du Centre dit que l'adoption du Plan stratégique pour la période 2026-2029 et des Propositions de programme et de budget pour 2026-27 permettrait au Centre d'assurer la planification nécessaire pour pouvoir lancer le nouvel exercice biennal en janvier 2026 en fonctionnant à plein régime.
46. **La vice-présidente employeuse** convient que l'examen des documents intervient dans un contexte d'intense réflexion sur le rôle des Nations Unies et à un moment particulièrement difficile pour le système multilatéral. Les progrès mondiaux vers la réalisation de nombreux objectifs de développement durables (ODD) restent inégaux, et parfois affreusement lents. C'est en particulier le cas pour l'ODD 8, dont l'OIT est l'entité responsable: les avancées relatives à la protection sociale, à l'informalité, au travail des enfants et aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont loin d'être satisfaisantes. La période qui s'ouvre s'annonce donc compliquée, mais pourrait aussi donner au Centre l'occasion de renouveler son modèle opérationnel et de contribuer plus efficacement encore aux objectifs premiers des Nations Unies tout en restant fidèle à son mandat et en préservant la spécificité et le caractère unique de sa contribution. Ce mandat devrait rester la boussole qui guide le Centre dans toutes ses décisions et actions.

47. L'oratrice reconnaît que la nécessité pour le Centre d'assurer sa viabilité financière est réelle et urgente, mais précise que celui-ci ne doit pas faire primer la recherche de viabilité sur l'exécution de son mandat ou les bénéficiaires de ses services. En outre, le Centre ne devrait pas être indifférent à l'appel lancé à l'OIT de revenir à son mandat essentiel. Il devrait examiner attentivement ce que l'OIT définit comme «essentiel» et s'adapter en conséquence, faute de quoi il risquerait de perdre son identité. C'est là une opportunité pour le Centre de rééquilibrer sa place vis-à-vis de l'OIT. C'est pourquoi la vice-présidente employeuse recommande que l'on veille tout particulièrement à préserver les activités qui servent les intérêts des mandants de l'OIT.
48. Sur le résultat 1 – portée accrue des services du Centre –, la vice-présidente employeuse note qu'il est prévu d'étendre la portée des services de 30 pour cent au cours de l'exercice biennal suivant mais que, dans le même temps, le nombre de participants issus des groupes de mandants de l'OIT restera stable et ne représentera plus que 11 pour cent du nombre total de participants. Cela est problématique pour l'oratrice, qui propose, soit de limiter la croissance globale pour ne pas risquer de voir la participation des mandants principaux diminuer, soit, si l'objectif de croissance globale est maintenu, de s'engager à augmenter d'au moins 5 pour cent le nombre de mandants de l'OIT participant aux activités. Les cibles fixées ne devraient pas représenter un idéal à atteindre, mais être stratégiques et répondre aux critères «SMART» en étant spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limitées dans le temps. La vice-présidente employeuse fait trois propositions concrètes pour atteindre cet objectif:
- allouer davantage de ressources aux programmes servant directement les intérêts des mandants de l'OIT;
 - réviser les politiques tarifaires et pratiquer des tarifs différenciés pour les mandants de l'OIT, en particulier pour les cours en ligne;
 - définir des cibles claires de participation des mandants principaux pour les départements techniques au-delà d'ACT/EMP et d'ACTRAV.
49. Concernant le résultat 2, qui porte sur le renforcement de l'impact des activités de développement des capacités, l'oratrice fait observer que le fait de placer l'accent sur la mise en pratique des connaissances et le changement organisationnel répond directement à des demandes formulées par le groupe des employeurs. Elle reconnaît qu'il est difficile et onéreux de faire en sorte que la formation et la transformation organisationnelle aillent de pair et apprécie les efforts déployés par le Centre pour concrétiser cette ambition. Dans le même temps, l'oratrice appelle à définir plus précisément les produits, indicateurs et cibles, qui ne semblent pas contribuer aux objectifs poursuivis.
50. Pour ce qui est du résultat 3 – amélioration de la gouvernance, du contrôle et des résultats financiers –, la vice-présidente employeuse fait part de ses préoccupations concernant la mobilisation des ressources. Avec la baisse attendue des contributions de l'OIT et de l'aide publique au développement, l'approche actuelle pourrait s'avérer insuffisante. Le Centre doit se doter d'une stratégie en matière de mobilisation des ressources et de partenariats à l'appui de l'exécution de son mandat et de la poursuite de ses activités. Cette stratégie devrait tenir compte de la nature tripartite du Centre et assurer la cohérence des partenariats et des efforts de mobilisation des ressources avec son mandat et les intérêts des mandants de l'OIT. Des mesures pourraient en outre être prises pour mobiliser les mandants afin d'étendre la portée de ces efforts et les partenariats. À cet égard, l'oratrice signale que l'évaluation des piliers de l'Union européenne est une piste à explorer. Le processus pourrait être exigeant, mais il faut désormais avancer avec détermination. La vice-présidente employeuse recommande par conséquent d'ajouter, au titre du produit 3.2, une cible tendant à faire du Centre une institution «évaluée par pilier».

51. Concernant le résultat 4 – un modèle opérationnel résilient, agile et réactif –, la vice-présidente employeuse salue les efforts déployés par le Centre pour s'assurer une main-d'œuvre agile, diversifiée et percutante, issue de différentes zones géographiques, et pour reclasser certains postes, selon que de besoin. Elle salue aussi l'avancée des travaux de rénovation des installations du campus et croit comprendre que le Centre fait partie des lieux envisagés pour transférer du personnel du BIT. Cette question sera examinée par le Conseil d'administration du BIT la semaine suivante, et la vice-présidente employeuse se demande par conséquent s'il ne serait pas prudent d'attendre de recevoir de l'OIT davantage de précisions sur le nombre et le type de fonctionnaires qui pourraient être transférés à Turin avant de prendre une décision définitive sur la conception des pavillons en cours de rénovation.
52. Pour ce qui est des fonds institutionnels, le groupe des employeurs accueille favorablement la décision de la direction du Centre de porter les montants alloués au Fonds de financement des bourses de 1,2 à 1,6 millions d'euros; cela témoigne d'un engagement concret en faveur des mandants malgré un contexte d'austérité potentielle, ce qui est très apprécié. Une autre mesure tout aussi importante serait de veiller à ce que le Fonds d'innovation soit utilisé en premier lieu pour les projets répondant aux besoins des mandants de l'OIT et les initiatives présentant un intérêt évident et une utilité pratique pour eux.
53. Soulignant que l'incertitude liée à la situation financière et au processus de réforme de l'OIT aura des répercussions profondes pour le Centre, la vice-présidente employeuse appelle la direction à continuer de travailler à des scénarios envisageables si l'OIT ne peut maintenir sa contribution volontaire ou réduit ses achats de services du Centre, qui représentent 12 millions d'euros. Elle demande dans quelle mesure le Centre pourrait absorber un tel choc financier et quelles seraient les mesures d'urgence à prendre pour en atténuer les effets.
54. Compte tenu de ces considérations, le groupe des employeurs: souscrit au Plan stratégique pour 2026-2029 et approuve les Propositions de programme et de budget pour 2026-27; note que, conformément au Règlement financier, le Directeur doit adapter les dépenses aux modifications du niveau des recettes; prie le Directeur de communiquer en temps utile des informations concernant tous ajustements nécessaires; et prie le Conseil d'autoriser son Bureau à approuver ces ajustements ou les décisions nécessaires.
55. **La vice-présidente travailleuse** indique que son groupe souscrit globalement au Plan stratégique pour 2026-2029 et prend note des efforts considérables déployés par le Centre pour aligner ses objectifs sur les priorités mondiales plus larges de l'OIT. Elle salue en outre l'engagement continu du directeur à favoriser le dialogue social et à garantir le tripartisme au sein des structures de gouvernance du Centre. La direction a préservé un espace essentiel permettant d'avoir des échanges ouverts à un moment où tant l'OIT que le système multilatéral dans son ensemble sont mis à rude épreuve. L'oratrice souligne toutefois que le plan stratégique doit aller plus loin: il faut renforcer nettement les capacités des mandants de l'OIT – en particulier des travailleurs – et faire de cet objectif la cinquième priorité thématique.
56. L'oratrice estime que la période dans laquelle s'inscrit le plan stratégique est la plus troublée qu'ait connue l'OIT. L'Organisation traverse une grave crise financière qui se caractérise par une baisse des contributions, une intensification des pressions opérationnelles et une augmentation des attentes quant à l'adoption de mesures concrètes dans un environnement mondial marqué par le creusement des inégalités et une perte de confiance dans les institutions multilatérales. Dans ce contexte, le Centre doit se montrer à la fois innovant et prudent, efficace et engagé en faveur de la transformation sociale. Si cette dualité dans les attentes n'est pas nouvelle, le groupe des travailleurs souligne que les enjeux sont beaucoup plus importants aujourd'hui. Le plan stratégique ne pourra porter ses fruits que s'il est

pleinement fondé sur le mandat essentiel du Centre: servir les intérêts de tous les mandants de l'OIT de manière juste et équitable. Le succès devrait être mesuré, non pas uniquement à l'aune des revenus générés, du développement numérique ou des performances sur le marché, mais aussi à celle de la contribution du Centre à la capacité des travailleurs, des employeurs et des gouvernements à agir en faveur de la justice sociale et du travail décent.

57. Le groupe des travailleurs est préoccupé par la dichotomie croissante entre la viabilité financière du Centre et son mandat social. Le plan stratégique met l'accent sur les «recettes propres» et les «services payants», ce qui risque de renforcer l'approche axée sur le marché et, partant, de conditionner dans une large mesure l'accès aux programmes du Centre à la capacité financière des bénéficiaires. Une telle approche risque de marginaliser les mandants qui ont le plus besoin de l'appui du Centre. Le groupe des travailleurs appelle à la mise en place de mécanismes clairs propres à garantir une participation équitable, en particulier pour les travailleurs des pays en développement. Elle exhorte le Centre à veiller à ce que les nouvelles technologies soient mises au service de l'accessibilité et réaffirme la nécessité de continuer à utiliser aussi les modèles à faible technologie et en présentiel. Elle souligne qu'ACTRAV doit disposer de l'autonomie, des ressources et de la visibilité institutionnelle nécessaires pour que les points de vue des travailleurs soient intégrés dans toutes les priorités stratégiques, et pas seulement dans ses propres programmes.
58. Par ailleurs, si elle accueille favorablement les Propositions de programme et de budget pour 2026-27, la vice-présidente travailleuse se dit préoccupée par le fait que le document s'écarte du mandat fondateur du Centre, qui est de servir les intérêts de tous les mandants de l'OIT dans des conditions d'égalité. Elle estime que le Centre s'oriente vers un modèle fondé sur l'auto-financement, commercial et privilégiant les personnes et organisations pouvant s'offrir ses services, au lieu de renforcer son rôle d'institution tripartite œuvrant en faveur de la justice sociale au moyen de l'apprentissage. Elle note en outre que le programme et budget place un accent disproportionné sur les services, les conseils et les activités génératrices de revenus plutôt que sur le renforcement du rôle premier du Centre en matière de développement des capacités des mandants.
59. L'allocation des ressources est une préoccupation structurelle majeure. Les programmes axés sur les mandants comme ACTRAV sont considérés comme étant mal alignés financièrement avec le modèle économique du Centre et donc comme une charge financière. Le groupe des travailleurs propose que ce soit le Centre qui assume pleinement les dépenses de personnel d'ACTRAV-Turin, ce qui permettrait d'allouer l'intégralité des revenus générés par le programme à la formation des travailleurs. L'oratrice alerte sur le fait que le Centre applique des tarifs subventionnés à plus de 80 pour cent des participants, dont les mandants de l'OIT ne représentent qu'une faible proportion – et les travailleurs, moins de 4 000 inscrits sur 100 000. Cela pose des questions essentielles sur les personnes que le Centre finance et sur les raisons qui expliquent que les bénéficiaires n'appartenant à aucun groupe de mandants de l'OIT ont systématiquement la priorité par rapport aux acteurs tripartites de l'Organisation. L'oratrice souligne que les travailleurs ne sont pas une source importante de recettes propres pour le Centre, mais que c'est parmi eux que celui-ci a le plus de chances d'étendre la portée de ses services.
60. Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence financière en raison de l'instabilité mondiale, la vice-présidente travailleuse alerte quant au fait que la croissance ne devrait pas primer sur la participation des mandants. Si le Centre maintient son objectif de croissance globale de 20 pour cent, il devrait garantir une augmentation de la participation des mandants de l'OIT d'au moins 5 pour cent, ainsi que l'ont déjà demandé les employeurs. L'oratrice se dit en outre préoccupée par le déséquilibre dans l'allocation des fonds

institutionnels au cours des différents exercices, en particulier par l'augmentation insuffisante des allocations au Fonds de financement des bourses, seul mécanisme permettant de financer directement la participation des travailleurs. Elle appelle donc à une réorientation du programme et budget qui mette l'accent sur les mandants et demande un rééquilibrage de l'allocation des fonds institutionnels, un cadre clair faisant le lien entre dotations budgétaires et portée accrue des services pour les travailleurs et les autres mandants et une politique tarifaire garantissant des services abordables, en particulier pour les mandants du Sud global. Elle s'oppose fermement à la proposition consistant à allouer des ressources du Fonds de financement des bourses à la Turin School of Development.

61. La vice-présidente travailleuse souligne le manque de clarté sur le transfert éventuel de fonctionnaires du BIT à Turin, qui soulève des questions d'ordre institutionnel, juridique et opérationnel en ce qui concerne les mandats, l'infrastructure et la gouvernance. L'oratrice demande des informations détaillées sur la capacité d'accueil du Centre, les conséquences qu'auraient ces transferts pour son autonomie et son identité, et la légitimité juridique d'une telle décision.
62. En ce qui concerne le budget des recettes et des dépenses, le groupe des travailleurs est favorable à la prudence, mais pas à l'austérité, et souligne que le budget devrait réorienter visiblement l'appui en faveur des mandants. Les investissements institutionnels devraient suivre une approche équilibrée axée sur les mandants et préserver la place centrale du Fonds de financement des bourses.
63. L'oratrice réaffirme la nécessité d'une collaboration structurelle et institutionnalisée entre tous les programmes du Centre, avec un rôle prépondérant pour ACTRAV et ACT/EMP. Compte tenu de ces considérations, et faisant sienne la remarque du groupe des employeurs concernant la nécessité pour le Centre de se préparer à faire face à un choc financier si l'OIT ne pouvait maintenir sa contribution volontaire ou réduisait ses achats de services du Centre, la vice-présidente travailleuse demande au Directeur de convoquer au moins une réunion de gouvernance supplémentaire au premier trimestre de 2026, afin d'examiner le programme et budget et de valider tout ajustement à apporter, et indique que le groupe des travailleurs approuve le Plan stratégique pour 2026-2029 et le programme et budget pour 2026-27.
64. **La vice-présidente gouvernementale** salue la vision stratégique et tournée vers l'avenir que le Centre a définie dans le but de renforcer sa position de fournisseur mondial de services innovants de formation et de renforcement des capacités à l'appui de la justice sociale. Elle note avec satisfaction que les objectifs du Centre sont clairement alignés sur la mission globale de l'OIT, qui est de faire avancer la justice sociale par le travail décent, et se réjouit de la contribution du Centre à la réalisation des objectifs de développement durable.
65. Le groupe gouvernemental appuie les efforts déployés par le Centre pour tirer parti de la transformation numérique, de partenariats stratégiques et de méthodes d'apprentissage innovantes, qui sont autant d'outils essentiels pour étendre la portée de ses services, en particulier dans le cadre du modèle opérationnel unique qui est le sien.
66. La vice-présidente gouvernementale se félicite des partenariats stratégiques que le Centre a noués avec des universités, des instituts de recherche et des organisations internationales, car ils lui garantissent un accès élargi à des connaissances de pointe et la possibilité de perfectionner ses méthodes de formation et d'améliorer les capacités des formateurs. Le groupe gouvernemental se réjouit également de l'accent qui est mis sur les méthodes d'apprentissage innovantes, notant que ces innovations sont nécessaires et bienvenues face aux contraintes budgétaires actuelles et aux questionnements suscités par l'initiative ONU80. L'expansion du campus virtuel est particulièrement bienvenue en ce qu'elle permettra de

développer des solutions d'apprentissage numérique immersives et collaboratives qui favoriseront l'inclusion. Le groupe gouvernemental est cependant d'avis que la transformation numérique ne devrait pas aggraver les inégalités. L'oratrice souligne qu'il est important de garantir un accès équitable aux apprenants issus de régions lointaines ou sous-représentées qui se heurtent à des obstacles d'ordre technologique ou infrastructurel.

67. La vice-présidente gouvernementale souligne que la formation en présentiel demeure importante. Elle encourage le Centre à prendre en considération les besoins des participants provenant de régions, en particulier de pays en développement, où la connectivité numérique est limitée. Parvenir au bon équilibre entre les modalités en ligne et le mode présentiel est une tâche complexe, mais le groupe gouvernemental a confiance dans la capacité du Centre à trouver cet équilibre et à mettre à profit l'innovation afin d'améliorer l'accès à ses services pour tous.
68. Pour ce qui est des propositions de programme et de budget, la vice-présidente gouvernementale formule les observations suivantes.
69. En ce qui concerne le résultat 1, le groupe gouvernemental soutient l'accent mis par le Centre sur l'innovation numérique. Il encourage le Centre à offrir des services d'apprentissage inclusifs, d'un coût abordable et centrés sur l'humain, combinant de manière équilibrée formations en présentiel et formations en ligne pour contribuer à combler la fracture numérique qui existe au sein des pays et entre eux. Toutes les formations de l'OIT devraient être organisées en collaboration avec le Centre afin que l'accès soit le même pour tous les mandants. L'oratrice se félicite que les initiatives telles que les classes virtuelles et les tuteurs IA soient assorties de délais de mise en œuvre clairs et d'estimations de coûts.
70. Pour ce qui est du résultat 2, le groupe gouvernemental félicite le Centre pour les initiatives intégrées qu'il a prises en matière de renforcement des capacités, notamment l'initiative CATALYST et d'autres initiatives similaires, et accueille avec satisfaction les informations claires qui ont été fournies sur les mécanismes de coordination et les liens avec les programmes existants.
71. Au sujet du résultat 3, la vice-présidente gouvernementale salue la politique de tolérance zéro que le Centre s'emploie à appliquer à l'égard des comportements contraires à l'éthique, et l'importance accordée à la formation du personnel pour entretenir une culture institutionnelle de la probité. Elle approuve par ailleurs les efforts déployés par le Centre pour diversifier ses partenariats de financement, en particulier en établissant de nouvelles collaborations avec des acteurs du secteur privé, des fondations et des organisations philanthropiques, tout en maintenant des liens solides avec ses partenaires traditionnels de coopération pour le développement, en particulier pour soutenir les pays les moins avancés. L'oratrice note l'importance accordée au renforcement de la gestion des risques, au principe de diligence raisonnable et à l'assouplissement des procédures internes, pour faire progresser le processus d'évaluation des piliers de l'Union européenne. Elle recommande également que des mesures soient prises rapidement pour moderniser le système d'inscription et de gestion des participants, conformément aux recommandations de l'audit interne.
72. Pour ce qui est du résultat 4, le groupe gouvernemental salue la rénovation des pavillons du campus, entreprise pour les mettre en conformité avec des normes élevées de protection de l'environnement et de sécurité et santé au travail, ainsi que les améliorations apportées dans les domaines de la cybersécurité et de la gestion des données.
73. La vice-présidente gouvernementale se félicite également de l'importance accordée aux trois éléments stratégiques transversaux.

74. En conclusion, le groupe gouvernemental réaffirme son adhésion pleine et entière à l'orientation stratégique du Centre et à son plan de mise en œuvre et se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec celui-ci à l'accomplissement de sa mission.
75. **Le représentant de la République islamique d'Iran** remercie le Directeur général du BIT, le directeur du Centre et leurs collaborateurs, qui ont aidé le Centre à s'acquitter efficacement de sa mission et à élaborer son Plan stratégique pour 2026-2029 et son programme et budget pour 2026-27. Ces documents traduisent une vision ambitieuse et tournée vers l'avenir de l'innovation dans le domaine du renforcement des capacités comme moyen de faire progresser la justice sociale. Toutefois, l'orateur insiste sur une préoccupation majeure: le niveau élevé des frais d'inscription aux cours en ligne continue de restreindre l'accès des participants issus de pays en développement. Ces frais limitent la participation des plus démunis et sont parfois même supérieurs aux prix pratiqués par certains établissements privés. Leur abaissement pourrait attirer davantage de participants tout en maintenant, voire en accroissant, les recettes totales du Centre. Conscient des contraintes financières du Centre, l'orateur l'engage toutefois à revoir son modèle de revenu et propose plusieurs stratégies à cet égard.
76. **Le directeur du Centre** remercie les membres du Conseil pour la richesse de la discussion, et ajoute que les échanges sur certains sujets pourront se poursuivre dans un cadre plus informel.
77. Commenant par la mobilisation des ressources, le directeur du Centre reconnaît qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le Centre dans le contexte de crise actuel. Le Centre examinera activement de nouvelles possibilités de partenariat dans les années à venir. L'évaluation des piliers de l'Union européenne est à cet égard un processus important, et le Centre fera de son mieux pour obtenir cette certification très exigeante.
78. Répondant à la proposition du groupe des employeurs visant à ce que les travaux de rénovation soient suspendus jusqu'à ce qu'une décision finale ait été prise par le BIT quant au transfert éventuel de personnel de Genève à Turin, le directeur explique que les travaux ont déjà commencé, la gestion du campus étant assurée par le Centre, comme le prévoit l'accord de 1964 et ainsi que l'a confirmé le Conseil du Centre à sa 84^e session en 2021, lorsqu'il a entériné la vision du campus comme étant un pôle international de formation et d'innovation pouvant accueillir en résidence de nouvelles organisations du système des Nations Unies et du système multilatéral, étant entendu que le Centre restait responsable de la gestion du campus des Nations Unies et que sa présence sur le campus serait rationalisée moyennant la limitation du nombre de pavillons qui lui seraient dévolus. Le Centre bénéficie dans cette entreprise du soutien généreux du gouvernement italien et a déjà reçu plus de 15 millions d'euros pour la rénovation de trois pavillons, dont deux sont déjà en travaux.
79. En ce qui concerne les différents scénarios financiers possibles, le Centre suit de près ce qui se passe à l'OIT ainsi que dans l'ensemble du système des Nations Unies. Au-delà des risques potentiels, de nouvelles perspectives s'offrent au Centre, qui pourront être examinées plus avant à la lumière des résultats de la session à venir du Conseil d'administration du BIT. Il va de soi que le bureau du Conseil du Centre sera consulté si des ajustements doivent être apportés au programme et budget.
80. Pour ce qui est des fonds institutionnels, le directeur du Centre rappelle aux membres du Conseil les efforts qui ont été faits ces dernières années, en particulier au niveau du Fonds de financement des bourses. Il ajoute que les chiffres indiqués sont des estimations et que, comme le veut la pratique habituelle, les montants seront modifiés en fonction des possibilités et des besoins réels, étant entendu que le Fonds de financement des bourses restera une priorité importante.

- 81. Le directeur de la formation** donne des informations détaillées sur la manière d'étendre la portée des services fournis aux principaux mandants. Il souligne que le programme et budget marque l'aboutissement d'une année de consultations avec l'ensemble des parties prenantes. Le compromis auquel ces consultations ont abouti ne sera peut-être pas à la hauteur des ambitions de toutes les parties, mais le document est solidement ancré dans les priorités thématiques de l'OIT. L'orateur prend note de la demande tendant à accroître de 5 pour cent le taux de participation des principaux mandants et veillera à ne pas surcharger les programmes d'activités pour les employeurs et pour les travailleurs, par exemple en orientant certains bénéficiaires vers des cours dispensés dans le cadre d'autres programmes techniques.
- 82. La directrice adjointe du Centre** confirme que le transfert éventuel de fonctionnaires du BIT à Turin est l'une des priorités des services institutionnels, et que les capacités d'accueil du campus sont largement supérieures à ce que supposerait la mise en œuvre des mesures actuellement proposées dans le document qui sera soumis à la session à venir du Conseil d'administration. Elle confirme que l'automatisation et la transformation numérique sont des priorités, mais dit qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles entraînent nécessairement une réduction des effectifs au sein des services institutionnels. Elles contribueront dans un premier temps à une redéfinition des rôles suivant laquelle les activités créatrices de valeur prendront le pas sur les tâches répétitives. À ce sujet, l'oratrice indique que le personnel des services institutionnels, qui représentait 37 pour cent des effectifs du Centre en 2020-21, en représente actuellement 27 pour cent, ce qui va dans le sens de l'objectif de 25 pour cent fixé par le Conseil.
- 83. Le président** propose, à la lumière des discussions, que le Conseil du Centre: a) approuve le Plan stratégique pour 2026-2029 et les Propositions de programme et de budget pour 2026-27; b) note que l'article 7 du Règlement financier prévoit qu'il incombe au directeur d'adapter les dépenses aux modifications du niveau des recettes; et c) autorise son bureau à approuver tout ajustement nécessaire que pourra proposer le directeur à la lumière de l'évolution de la situation, notamment des décisions qui seront prises par le Conseil d'administration du BIT en réponse ou comme suite au document GB.355/INS/7.
- 84. Le Conseil approuve la proposition du président.**

► Évaluation externe des activités de formation du Programme «Protection sociale, gouvernance et tripartisme»

- 85. Le président, M. Hao Bin**, Sous-directeur général du BIT, dit que le document ⁴ a été soumis pour information et demande au Conseil d'en prendre note après qu'il aura entendu les observations des différents groupes.
- 86. Le directeur de la formation** présente le document et souligne les aspects clés de la méthodologie et les principales constatations de l'évaluation. Il résume les recommandations formulées et les réponses de la direction.
- 87. La vice-présidente travailleuse** se dit déçue par le rapport d'évaluation, qui fait l'impasse sur le mandat tripartite et les normes internationales du travail. L'évaluation s'est limitée essentiellement à la protection sociale, négligeant la gouvernance et le tripartisme et n'a pas tenu compte de la participation et des perspectives des organisations d'employeurs et de

⁴ CC 89/3.

travailleurs. L'oratrice reconnaît l'importance et l'impact stratégiques du programme «Protection sociale, gouvernance et tripartisme», mais elle insiste sur la nécessité de renforcer la participation tripartite et les aspects normatifs fondamentaux, en particulier l'intégration de la dimension de genre et la conformité aux normes internationales du travail.

88. Le groupe des travailleurs salue les efforts déployés par la direction pour apporter des améliorations, mais il demande instamment que des consultations structurées soient tenues avec les travailleurs, les employeurs et les gouvernements pour garantir la conception et la mise en œuvre de politiques inclusives. L'oratrice réaffirme que les ressources du Fonds de financement des bourses ne devraient pas servir à financer les activités du programme «Protection sociale, gouvernance et tripartisme» étant donné que celui-ci bénéficie déjà d'une solide assise financière. Des éclaircissements et des mesures supplémentaires sont nécessaires pour remédier aux lacunes constatées et aligner pleinement le programme sur le principe du tripartisme consubstantiel à l'OIT.
89. **La vice-présidente employeuse** juge elle aussi le rapport d'évaluation décevant, arguant qu'il ne rend pas suffisamment compte de la mission tripartite de l'OIT ni du rôle central des normes internationales du travail. Pour le groupe des employeurs, le champ de l'évaluation a été trop restreint, ayant été centré sur les résultats en matière de protection sociale au détriment d'autres aspects clés de la mission unique de l'OIT, en particulier les structures de gouvernance, le dialogue social et le rôle du tripartisme dans la définition d'objectifs stratégiques durables. Il s'agit là de lacunes importantes, en ce que la participation effective des travailleurs, des employeurs et des gouvernements est essentielle pour faire en sorte que les programmes soient légitimes, inclusifs et alignés sur le cadre normatif de l'OIT.
90. Bien qu'il reconnaisse que le programme «Protection sociale, gouvernance et tripartisme» ait démontré son importance stratégique et produit des résultats notables, le groupe des employeurs souligne que ces points positifs devraient s'accompagner d'une meilleure intégration des processus tripartites et d'une plus grande conformité aux normes internationales du travail. Il est particulièrement important que l'égalité des genres, insuffisamment prise en considération, reçoive davantage d'attention et que les fondements normatifs de toutes les composantes du programme soient renforcés.
91. La vice-présidente employeuse se félicite de l'engagement pris par la direction de prendre des mesures d'amélioration, mais demande que des consultations plus structurées, transparentes et cohérentes soient menées avec tous les mandants tripartites. Relevant une contradiction entre la réponse de la direction au sujet du Fonds de financement des bourses et les dispositions de la circulaire récemment approuvée qui régit les mécanismes de bourses, elle conclut que les conditions énoncées dans la circulaire devraient s'appliquer. Une véritable participation et des mesures correctives claires sont essentielles pour remédier aux lacunes recensées et faire en sorte que les futures initiatives soient fidèles au principe du tripartisme de l'OIT.
92. **La vice-présidente gouvernementale** prend acte du rapport de l'évaluation externe, qui confirme l'importance stratégique et la solidité technique du programme «Protection sociale, gouvernance et tripartisme», ainsi que le vif intérêt qu'il suscite parmi les mandants et les partenaires. Elle insiste sur la contribution concrète du programme au renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et en matière d'élaboration des politiques, en particulier pour ce qui est de progresser vers une protection sociale universelle. L'oratrice se félicite que le programme soit aligné sur le Plan stratégique et le budget de l'OIT, notant que sa mise en œuvre est assurée en collaboration avec le Département de la protection sociale du BIT et vient compléter les efforts faits pour intégrer le dialogue social et le tripartisme.

Toutefois, elle prend bonne note de l'appel des évaluateurs à ce que les considérations de genre et les normes internationales du travail soient davantage intégrées dans les activités de formation.

93. Le groupe gouvernemental salue les efforts déployés par la direction pour mettre en œuvre toutes les recommandations, notamment pour formaliser les évaluations des besoins, améliorer la prise en compte de la dimension de genre et des normes internationales du travail, étendre l'utilisation des outils utilisant l'IA et améliorer le suivi post-formation au moyen de réseaux d'anciens participants. Il félicite par ailleurs le Centre pour son approche visionnaire de l'automatisation, de la numérisation et du suivi des performances, ainsi que pour son Fonds de financement des bourses, qui permet à des participants provenant de pays en développement de bénéficier de ses services et témoigne de son engagement en faveur de l'inclusivité et de la durabilité.
94. En conclusion, le groupe gouvernemental appuie les constatations des évaluateurs et les mesures proposées, et veut croire que ces mesures amélioreront la qualité, la portée et l'impact des activités de formation du Centre de Turin. Il encourage le Centre à rendre compte des progrès accomplis à la session suivante du Conseil.
95. **Le directeur de la formation** prend note des suggestions et des recommandations formulées par les groupes et en tiendra compte pour la suite.
96. **Le président** invite le directeur du Centre à tenir compte des observations formulées par les groupes pour donner suite à l'évaluation.
97. **Le Conseil prend note du document.**

► Rapport de la réunion du bureau du Conseil (mai 2025)

98. **Le président** déclare que le document ⁵ est soumis pour information.
99. **Le Conseil prend note du document.**

► États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2024

100. **Le président** rappelle que le document ⁶ a déjà été adopté officiellement par le bureau du Conseil en mai 2025 et qu'il est soumis pour information.
101. **Le Conseil** rend hommage à Christine Boulanger, ancienne trésorière du Centre, qui est décédée au printemps précédent, et souhaite la bienvenue à M. Robele, qui a repris le poste de trésorier et chef des services financiers.
102. **Le Conseil prend note du document.**

⁵ CC 89/4.

⁶ CC 89/5/1.

► Plan de l'audit pour 2025

- 103. Le président** déclare que le document est soumis pour information et invite le Conseil à en prendre note.
- 104. Le représentant du Commissaire aux comptes, M. Patwardhan**, présente le plan de l'audit ⁷ et la méthodologie prévue. L'audit financier portera essentiellement sur le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la politique comptable et des règles financières, sur l'adéquation du cadre existant de gestion de la trésorerie et sur les mesures susceptibles d'améliorer les procédures. L'audit de conformité portera principalement sur les politiques internes, les plans et les objectifs.
- 105. La vice-présidente employeuse** note avec satisfaction les domaines d'intervention du Commissaire aux comptes pour 2025 et attend avec intérêt de pouvoir analyser les résultats de l'audit. Par ailleurs, pour ce qui est du tableau des dépenses figurant dans les états financiers, elle souhaiterait si possible que le tableau qui sera présenté l'année suivante donne un aperçu plus détaillé des dépenses de personnel, qui représentent de loin le poste de dépenses le plus important, notamment en indiquant comment se répartissent ces dépenses entre les services institutionnels, le département de la formation et la direction.
- 106. La vice-présidente travailleuse** n'a pas d'observations particulières à formuler.
- 107. La vice-présidente gouvernementale** approuve pleinement les domaines d'intervention du plan d'audit pour 2025.
- 108. Le Conseil prend note du document.**

► Rapport du chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024

- 109. Le président** indique que le document contient un point appelant une décision au paragraphe 36.
- 110. La représentante du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), M^{me} Bouaka**, présente le rapport d'audit ⁸ pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 et fait le point sur les travaux déjà accomplis en 2025.
- 111. La vice-présidente employeuse** prend note du rapport et demande au directeur de confirmer que l'audit prévu du modèle de contribution aux coûts fixes (CFC) et des objectifs qui y sont associés sera effectivement mené début 2026 par le Bureau de l'IAO du BIT.
- 112. La vice-présidente travailleuse** n'a pas d'observations à formuler.
- 113. La vice-présidente gouvernementale** se félicite des résultats globalement positifs communiqués par l'IAO, notant que celui-ci n'a relevé aucun risque majeur ou problème en matière de contrôle. Elle prend note des quatre rapports présentés au titre de l'année 2024 et souligne les lacunes du personnel en ce qui concerne les procédures de signalement de conflit d'intérêts, demandant des précisions sur les mesures de sensibilisation mises en œuvre et

⁷ CC 89/5/2.

⁸ CC 89/5/3.

encourageant la mise en place de formations régulières. Elle déclare que son groupe accueille avec satisfaction l'audit des achats et insiste sur le fait que les recommandations qui en sont issues sont essentielles à des fins d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Le groupe gouvernemental encourage vivement le Centre à s'employer activement à mettre en œuvre les recommandations issues de cet audit, en particulier en élaborant un manuel d'achat, point sur lequel le Commissaire aux comptes a également insisté. Son groupe salue également la révision de la procédure d'inscription et souligne la nécessité de moderniser ces procédures. L'oratrice demande des précisions sur les réformes à mener en priorité, les délais prévus, les approches différenciées et une éventuelle restructuration à long terme.

- 114. Le directeur du Centre** assure les membres du Conseil que l'audit est un élément essentiel de la politique de gouvernance du Centre.
- 115. La directrice adjointe du Centre** dit qu'une formation sur l'éthique et les conflits d'intérêts a été organisée à l'intention du personnel, avec la participation de l'IAO et du Responsable des questions d'éthique. Elle confirme en outre que le Centre est en train de réexaminer ses politiques pour s'orienter vers une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les manquements, y compris le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles et la fraude. S'agissant de la révision de la procédure d'inscription, elle souligne que les conclusions de l'examen en cours ont servi à définir les priorités qui ont été présentées dans les Propositions de programme et de budget pour 2026-27 concernant la transformation numérique relative à la procédure d'inscription et d'admission des participants.
- 116. Le trésorier** indique que l'élaboration du manuel des achats a été achevée et que celui-ci sera mis en œuvre en 2026.
- 117. Le Conseil adopte le point appelant une décision.**

► Suivi des recommandations du chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2024

- 118. Le président** déclare que le document ⁹ est soumis pour information et invite le Conseil à en prendre note.
- 119. La vice-présidente gouvernementale** note que les mesures prises pour donner suite aux trois recommandations hautement prioritaires sont étroitement liées et que la direction du Centre continue de s'employer à les mettre en œuvre.
- 120. Le Conseil prend note du document.**

► Questions de personnel

- 121. Le président** déclare que le document est soumis pour décision et souhaite la bienvenue à la nouvelle cheffe des services des ressources humaines, M^{me} Jinah Lee.

⁹ CC 89/5/4.

- 122. La cheffe des services des ressources humaines, M^{me} Lee**, présente le document ¹⁰. Celui-ci fait le point sur les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale intéressant les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, sur l'élargissement du champ d'application des contrats spécifiques liés à un projet en vue de couvrir tous les projets, sur la version révisée des Normes de conduite de la fonction publique internationale et sur les amendements au Statut du personnel qui en découlent.
- 123. La vice-présidente travailleuse** rappelle que toutes les décisions concernant les ressources humaines doivent tenir compte de la nature tripartite et du mandat du Centre afin de faire en sorte que celui-ci continue d'attirer, de retenir et de motiver un personnel compétent et dévoué. En ce qui concerne l'élargissement du champ d'application des contrats liés à des projets spécifiques, elle comprend la nécessité de faire preuve de souplesse dans le recrutement de spécialistes techniques pour des projets à durée déterminée, mais insiste sur le fait que cette souplesse ne devrait pas conduire à une augmentation de la précarité de l'emploi ou au remplacement de postes permanents par des contrats liés à des projets. Le groupe des travailleurs demande donc au Centre de faire une distinction claire entre les postes permanents et les postes liés à des projets.
- 124. La vice-présidente employeuse** n'a pas d'observations particulières à formuler.
- 125. La vice-présidente gouvernementale** souhaite savoir si la question de la délégation de pouvoirs au directeur en vertu de l'article 0.3 du Statut du personnel, telle que proposée en 2024, est toujours d'actualité ou en vigueur; quel sera l'impact sur le budget du Centre de l'augmentation salariale de 1,6 pour cent et des ajustements qui en découlent pour les indemnités de cessation de service et les points de protection salariale, en particulier si l'approbation de cette augmentation est reportée ou rejetée par l'Assemblée générale des Nations Unies. En ce qui concerne les contrats à durée déterminée, elle demande des éclaircissements concernant la manière dont le Centre entend atténuer les risques liés à une planification inadéquate des projets ou à une mauvaise utilisation des ressources, compte tenu des prévisions limitées en matière de vacance de postes, et quelles garanties juridiques et financières protégeront le personnel et le Centre si les projets dépassent les délais prévus ou sont brusquement interrompus.
- 126. La cheffe des services des ressources humaines** indique que, compte tenu des observations formulées lors de la dernière session du Conseil, le Centre n'a pas donné suite à la proposition de 2024 concernant la délégation de pouvoirs, qui avait été faite pour assurer l'efficacité des travaux du Conseil et dans un souci d'alignement sur les pratiques du BIT. En ce qui concerne l'augmentation salariale, elle rappelle que, comme celle-ci sera appliquée selon le principe «ni gain ni perte», son impact sera minime et que, en cas de non-approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies, elle ne sera pas appliquée du tout. S'agissant des contrats à durée déterminée pour les projets, elle insiste sur le fait que ces contrats sont limités dans le temps et que, comme tous les contrats de travail du Centre, ils sont régis par le Statut du personnel.
- 127. La directrice adjointe du Centre** précise en outre que les contrats à durée déterminée liés aux projets porteront principalement sur des compétences techniques spécialisées nécessaires à l'exécution des projets, tandis que les responsabilités managériales resteront du ressort des fonctions de gestion existantes. À cet égard, un comité directeur a été créé pour les projets de rénovation. Il a pour mission d'assurer la supervision globale de ces projets et la gestion des risques, et de rendre des comptes.

¹⁰ CC 89/6 REV.

128. Le Conseil approuve le point appelant une décision.

► Questions administratives

- 129. Le président** déclare que le document ¹¹ est soumis pour information et invite le Conseil à en prendre note.
- 130. La directrice adjointe du Centre**, parle des projets d'infrastructure, des questions de sécurité et de santé, de la sécurité sur le campus et des efforts déployés pour rendre les activités du Centre plus écologiques.
- 131. La vice-présidente employeuse et la vice-présidente travailleuse** prennent note du rapport et remercient la direction du Centre pour ces informations.
- 132. La vice-présidente gouvernementale** salue les efforts déployés pour améliorer les services internes, soulignant que les achats liés à l'hébergement témoignent d'un équilibre entre qualité et économies. Elle soutient la numérisation des flux de travail, en insistant sur l'accessibilité pour les personnes handicapées et les utilisateurs moins versés dans l'utilisation des nouvelles technologies. Elle se félicite des progrès réalisés en matière de rénovation (pavillons Amériques 2 et Italie) et de la création du nouveau centre de données Afrique 10, tout comme des mesures visant à promouvoir la santé et la sécurité du personnel. Le groupe gouvernemental se réjouit qu'aucun incident de sécurité majeur ne se soit produit en 2024, mais appelle à une vigilance constante, en particulier en matière de cybersécurité.
- 133.** Le groupe gouvernemental soutient fermement les initiatives en matière de développement durable, notamment en vue de conserver le drapeau vert qui a été décerné au Centre et d'obtenir la certification LEED pour les bâtiments rénovés. Il se félicite de la conclusion de partenariats locaux qui enrichissent la formation et garantissent un bon rapport coût/efficacité, tout en renforçant les valeurs de l'ONU et de l'OIT. Le groupe demande des informations actualisées sur les protocoles d'accord signés avec l'Italie, en particulier en ce qui concerne le financement, les infrastructures et les projets de collaboration, afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements clés.
- 134. La directrice adjointe du Centre** souligne que, s'agissant des protocoles d'accord signés pour la rénovation des pavillons Amériques 2 et Italie, le comité directeur rend compte deux fois par an au gouvernement italien, et elle assure au Conseil que ces projets respectent le calendrier prévu, tant pour ce qui est des dépenses que des étapes intermédiaires.
- 135. Le Conseil prend note du document.**

► Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

136. La vice-présidente travailleuse présente le rapport du Comité de la formation syndicale ¹².

¹¹ CC 89/7.

¹² CC 89/8/a.

- 137. La vice-présidente employeuse** présente le rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs ¹³.
- 138. La vice-présidente gouvernementale** n'a pas d'observations à formuler.
- 139. Le Conseil prend note des documents présentés.**

► Date et lieu de la prochaine session

- 140. La vice-présidente gouvernementale** souligne que le fait de tenir la session du Conseil durant la semaine qui précède la session du Conseil d'administration du BIT entrave considérablement la participation des gouvernements représentés au Conseil. La proximité des dates de ces deux événements nuit non seulement à la préparation nécessaire des gouvernements aux deux réunions, mais aussi à la présence des représentants gouvernementaux à Turin. Cela nuit en outre au tripartisme, qui est le fondement même du système de l'OIT. L'oratrice demande que des mesures soient prises pour que la session de 2026 du Conseil se tienne à une date qui permette à tous ses membres d'y participer de manière effective et équitable, et propose qu'elle ait lieu immédiatement après la 358^e session du Conseil d'administration.
- 141. La vice-présidente travailleuse** appuie la proposition faite par le groupe gouvernemental sur le principe.
- 142. La vice-présidente employeuse** n'a pas d'objections mais fait part de ses préoccupations du point de vue de la logistique.
- 143. Le directeur du Centre** rappelle que, depuis 1994, le Conseil se réunit avant la session d'octobre-novembre du Conseil d'administration. Il n'y a certes aucun obstacle juridique à ce que la session du Conseil se tienne après cette dernière. Néanmoins, cela retarderait encore davantage la présentation au Conseil des informations relatives aux activités du Centre, alors que ce retard a été critiqué par le passé. Il propose de procéder à une analyse approfondie du calendrier des réunions, en tenant compte également des implications éventuelles pour les réunions des deux comités de formation.
- 144. Le président** prend note de ces observations et rappelle que le Statut du Centre dispose que «le Conseil [est] convoqu[é] par le président du Conseil» (article III.6). Comme il a été indiqué au cours des discussions, un certain nombre de facteurs doivent être examinés attentivement avant d'envisager de tenir la session du Conseil à une autre date. Il propose donc que le directeur du Centre examine ces différents facteurs et le tienne informé afin qu'il puisse traiter cette question, en consultation avec les autres membres du bureau, en vue de prendre une décision définitive concernant la date de la 90^e session du Conseil.
- 145. Le Conseil approuve la proposition du président.**
- 146. Le président** informe les membres du Conseil que le rapport de la présente session sera examiné dans le cadre de la section institutionnelle de la 355^e session du Conseil d'administration. Pour faciliter l'élaboration du rapport et l'établissement de sa version définitive, il propose au Conseil du Centre de déléguer à son bureau l'approbation du projet de rapport.

¹³ CC 89/8/b.

147. Le Conseil approuve la proposition du président.

148. Le président déclare close la 89^e session du Conseil du Centre de Turin.

► Annexe

Déclaration du président du Syndicat du personnel au Conseil du Centre de formation de l'OIT

89^e session du Conseil du Centre de Turin, 13 novembre 2025

Monsieur le Directeur général,

Monsieur le Directeur,

Distingués membres du Conseil,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui au nom du personnel du Centre en ma qualité de président du Comité du Syndicat.

Nous saluons chaleureusement M. Christophe Perrin, notre directeur, et souhaitons la bienvenue à notre nouvelle cheffe des services des ressources humaines, M^{me} Jinah Lee, et à notre nouveau trésorier, M. Ephrem Zewdie Robele.

Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à la ville de Turin, à la Région Piémont et au gouvernement italien pour leur soutien indéfectible. Grazie.

Cette année, nous avons été confrontés à une perte immense avec le décès de deux collègues remarquables, Elena et Christine. Leur dévouement, leur gentillesse et leur esprit inébranlables ont laissé une empreinte indélébile sur chacun d'entre nous. C'étaient plus que des collègues très professionnelles, c'étaient des amies qui nous ont inspirés par leur courage et leur générosité. Bien que le cancer les ait emportées beaucoup trop tôt, leur héritage de compassion et d'excellence continuera de guider notre travail et nos cœurs. Aujourd'hui, nous honorons leur mémoire, reconnaissants du temps passé ensemble et engagés à perpétuer les valeurs qu'elles incarnaient.

Lors de cette réunion du Conseil, la direction a présenté les résultats atteints par le Centre au cours de l'année écoulée. Ces résultats remarquables témoignent de l'engagement, du professionnalisme et de la résilience de nos 176 collègues dévoués, comme le soulignent les documents que vous avez sous les yeux. Si ces résultats méritent d'être pleinement reconnus, ils nous rappellent également l'importance de maintenir l'excellence malgré les pressions financières croissantes et de veiller à ce que la croissance ne se fasse pas au détriment du bien-être du personnel. Le concept de «faire plus avec moins» reste une préoccupation réelle pour notre personnel. Nos collègues ont surmonté de nombreux défis avec résilience, faisant preuve d'une excellence constante et d'un engagement de chaque instant, ce qui montre bien que le personnel est le plus grand atout du Centre et qu'il mérite qu'on investisse en lui, au lieu de le considérer uniquement comme un coût.

Conformément à l'agenda du Conseil en matière de ressources humaines, le Syndicat du personnel reste déterminé à collaborer avec la direction pour améliorer le bien-être et le comportement professionnel du personnel. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis en collaboration avec l'administration et la signature de la convention collective en décembre 2024, qui constitue une étape importante dans la consolidation de relations de travail fondées sur la confiance et la responsabilité partagée.

Nous préconisons une approche plus structurée et planifiée pour remédier à la précarité que connaît une partie de notre personnel.

Nos priorités devraient comprendre la promotion de méthodes de travail adaptatives, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la garantie de la diversité et de l'inclusion, la création d'un lieu de travail exempt de violence et de harcèlement, la participation à des négociations constructives et à des conventions collectives, et l'utilisation de nouveaux outils de gestion des ressources humaines susceptibles de reconnaître les mérites du personnel tout en maintenant une reddition de comptes et des normes élevées.

Le personnel comprend parfaitement les pressions financières auxquelles le Centre est confronté et leurs conséquences. Et pourtant, même dans cette situation incertaine, notre engagement envers la mission du Centre est resté intact. Notre solide situation financière et organisationnelle repose sur un personnel motivé, stable et valorisé – car la résilience commence par l'équité, la responsabilité et la confiance. Le respect des droits du personnel et de la sécurité de l'emploi, conforme aux principes de la fonction publique internationale, n'est pas un coût; c'est une condition préalable à une qualité et une crédibilité durables. Après tout, une organisation ne peut être forte si ses travailleurs sont sous-estimés.

Si nous nous tournons vers l'avenir, nous devons aussi nous rappeler qui nous sommes. Le Centre n'est pas un simple acteur du système de formation, ni un cabinet de conseil – nous sommes le bras armé de l'Organisation internationale du Travail en matière de développement des capacités et de formation. Ce lien définit notre identité et notre force. Nos valeurs, notre mandat de promouvoir la justice sociale par le biais d'un travail décent, et la légitimité qui l'accompagne, découlent directement de ce lien. Nous ne devons jamais le perdre de vue, ni hésiter à y faire appel.

En 2025, le Comité du Syndicat du personnel de Turin a participé au Conseil du Syndicat du personnel de l'OIT, suivant de près l'évolution de la situation à laquelle l'OIT était confrontée. Nous exprimons notre solidarité avec celles et ceux qui ont récemment perdu leur emploi et partageons les préoccupations des collègues qui font actuellement face à une situation incertaine. Nous restons unis et appelons à un dialogue et à une consultation continus avec les représentants du personnel pour traverser cette période difficile.

L'avenir du Centre international de formation est étroitement lié aux décisions prises dans le cadre du Conseil d'administration du BIT à Genève. Actuellement, l'OIT contribue de manière significative aux recettes totales du Centre. Cette contribution assure non seulement la continuité de nos activités de formation, mais constitue également un levier pour attirer des ressources extérieures supplémentaires, renforçant ainsi le rôle du Centre en tant que bras opérationnel de l'OIT dans le domaine de l'apprentissage et de la coopération technique. Toute décision susceptible de réduire ou de réorienter ce soutien aurait des conséquences importantes sur la pérennité et la portée de notre mandat institutionnel et de celui de l'OIT dans le domaine de l'apprentissage et de la coopération technique.

Nous tenons donc à souligner que tout éventuel transfert de fonctions ou de personnel vers le Centre, ou toute décision susceptible d'affecter sa structure et son fonctionnement, devront faire l'objet de consultations avec le Syndicat du personnel du Centre. La transparence, la communication précoce et complète sont essentielles pour garantir que les implications de ces décisions – tant sur le plan financier qu'organisationnel – sont pleinement comprises. Ce n'est que dans un véritable esprit de coopération que nous pourrions relever avec succès les défis découlant des décisions prises à Genève, en veillant à ce que le Centre demeure un pilier solide, fidèle aux valeurs fondatrices de l'OIT.

En tant que Comité du Syndicat du personnel, nous restons profondément attachés à la défense et à la valorisation du personnel du Centre – dont le professionnalisme et l'adaptabilité ont permis les succès obtenus – et nous sommes prêts à contribuer activement à relever les défis à venir.

Je vous remercie.